

Formulaire d'adhésion au TRI-LION BELFORT SAISON 2010

Renouvellement de licence et mutation

Dossier d'inscription	Renouvellement (pièces à fournir)
Demande d'adhésion 2009/2010 (club)	X
Demande de licence 2009/2010 (FFTRI)	<u>à télécharger sur le site internet de la FFTRI (1)</u>
Certificat médical*	X
Chèque d'inscription ***	X
Autorisation parentale (pour les mineurs) ****	X
Photo d'identité	X

* Certificat médical directement complété sur le formulaire de la demande de licence.

→ Pour les licences <<PRATIQUANT>> ou <<ACCUEIL>> le certificat médical doit être daté de moins d'un an le jour de la demande (code du sport -Art L231-3&L231-3) et doit porter la mention de non contre indication à la pratique en compétition du Triathlon (valable pour la pratique du Duathlon, l'Aquathlon et le Bike&Run).

Les athlètes souffrant d'une pathologie nécessitant la prise de médicament contenant une substance figurant sur la liste des produits interdits doivent joindre un dossier médical (cf document annexe "note d'information-Dossier médical").

*** Chèque libeller à l'ordre du Tri-Lion BELFORT (voir les tarifs)

**** Autorisation parentale à compléter directement sur le formulaire de demande de licence.

(1) A partir du site internet de la fédération française de triathlon :

- Chaque licencié doit créer un compte pour renouveler sa licence
- Une fois le compte créé, il faut renseigner le formulaire de renouvellement de licence
- Un document PDF et envoyé à l'adresse mail que le licencié aura fourni (ce document correspond à la demande de licence)
- Il faudra imprimer ce formulaire et le faire compléter par le médecin pour établir le certificat médical (pour ne pas perdre de temps vous pouvez aussi dès à présent demander un certificat médical qu'il faudra remettre au responsable en charge des licences).
- La demande de licence + le formulaire d'adhésion club sera à remettre au responsable en charge des licences au club avec le règlement correspondant.

Celui-ci devra être rendu avant le 31 octobre 2009 au delà de cette date la pénalité s'appliquera automatiquement (plus de dérogation possible du fait que les enregistrement sont informatisé).

Retourner le dossier d'inscription à :

Karine COUROUX
16 rue Jules Michelet
90000 BELFORT
Mail: k.couroux@laposte.net
tél. : 06 03 75 32 60

ATTENTION : Aucun dossier ne sera pris en compte s'il n'est pas complet.

TARIFS DES LICENCES

Licence	Triathlon (Senior à partir de 20 ans)	Cadet/Jeune (de 8 à 17 ans)	Junior - Handi Etudiant* (de 18 à 19 ans)	Dirigeant	Accueil	Membre non compétiteur
Part versée à la FFTRI et la ligue	86 euros	38 euros	51 euros	32 euros	35 euros	X
Cotisation club	79 euros	38 euros	38 euros	0	79 euros	10
Total	165	76	89	32	114	10
Possibilité de régler en deux fois (chèques à libeller à ordre du TRI LION BELFORT)						
1er chèque débité le 31/10/09	90	76	60	32	60	10
2ème chèque débité le 28/02/09	75	X	29	X	54	X

N.B. : Les jeunes jusqu'à cadets bénéficient d'un 1/2 tarif sur la part FFTRI + ligue si leurs deux parents sont licenciés et/ou s'ils sont frères ou soeurs (sans limite de nombre).

ATTENTION : Majoration de 20 euros pour tout dossier remis après le 31 octobre 2009 (pénalité versée à la FFTRI).

Surf ... Site officiel du Tri-Lion Belfort : <http://trilion.free.fr>

Formation

Si vous êtes intéressés par une de ces formations faites-le savoir au comité directeur.

- Initiateur Triathlon (BF5)
- Arbitre

VIE ASSOCIATIVE

Le Tri-Lion Belfort organise et participe à diverses manifestations au cours de la saison 2010, ces opérations ont pour objectifs de faire connaître le club, et trouver des financements.

La principale manifestation de l'année 2010 sera le Triathlon de BELFORT (format 70.3, CD, découverte, avenir) week end de l'Ascension.

Le comité Directeur est ouvert à toutes propositions pour encourager le bénévolat afin de ne pas relâcher nos efforts, mais au contraire péréniser notre Association, conduire de nouveaux projets avec une bonne volonté et un bon esprit pour les réaliser ensemble.

Merci de répondre présent aux appels de bénévolat pour votre club.

DEMANDE D'ADHESION saison 2010



Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Téléphone :

Tél. portable :

@ personnel :

@ professionnel :

⇒ Formation

Vous êtes titulaire du diplôme :

BNSSA / BEESAN : oui non

Initiateur Triathlon (BF4 -BF5) : oui non

Arbitre : oui non

⇒ Règlement Intérieur et Assurances

Je soussigné(e)
déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur à l'assemblée générale édition du 31 octobre 2008 et
m'engage à le respecter. De plus, je déclare avoir reçu et pris connaissance des "garanties assurances" proposées par la FFTRI (site internet de la fédération).

Les membres du TRI-LION sont priés de se montrer actifs dans les projets, animations, et manifestations mis en œuvres par l'association pour la promotion du club et de la discipline.
L'avenir de l'entraîneur salarié et globalement du TRI-LION sont fortement liés à l'implication des adhérents.

⇒ Autorisation parentale

Je soussigné(e) autorise mon enfant
à pratiquer le triathlon au TRI-LION BELFORT pour la saison 2009/2010.

Fait à

Le

Signature:

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

POTENTIEL PHYSIQUE :

indiquez les données dont vous avez connaissance:

Natation :

Meilleur chrono en compétition FFN ou lors d'un test sur :

50 NL :

300 NL :

400 NL :

1500 NL :

2000 NL :

Autre distance:

Préciser bassin de 25m ou de 50m.

Course à Pied :

Meilleure valeur de VMA (Km/h) :

Date et lieu du test :

Meilleur Chrono en compétition FFA ou lors d'un test sur :

1500m (piste):

2000m (piste) :

5Km (préciser route, piste ou cross):

10Km (préciser route, piste ou cross):

Autres distances (préciser route, piste ou cross):

Vélo :

Meilleure valeur de PMA (W) :

Date et lieu du test :

Préciser le type de test (sur ergocycle ou sur home trainer avec capteur de puissance Power

Tap ou SRM) :

VIE SPORTIVE :

Décrivez ici votre parcours sportif au cours de votre vie...

POURQUOI LE TRIATHLON ET LES DISCIPLINES ENCHAÎNÉES ?

Expliquez en quelques mots ce qui vous pousse à adhérer au Tri Lion Belfort et ce qui vous séduit dans ce type de pratique sportive :

OBJECTIFS COMPETITIFS POUR LA SAISON 2010 (si vous en avez) :

3 objectifs maximum à indiquer par ordre de priorité. Précisez la discipline, les distances et la date pour chaque objectif:

- Objectif N°1 :

- Objectif N°2 :

- Objectif N°3 :

REGLEMENT INTERIEUR DU TRI-LION BELFORT

Association régie sous la Loi du 1^{er} juillet 1901.
Club déclaré à la Préfecture de Belfort le 20 octobre 1986 sous le numéro 2915.
Agrément Jeunesse et Sport sous le n° 90 - 87108 S

ARTICLE 1

Tout membre du club participant aux activités sportives de l'Association doit être titulaire de la licence FFTRI et en respecter son règlement.

ARTICLE 2

Les membres du TRI-LION Belfort sont priés de se montrer actifs dans les projets, animations, et manifestations mis en œuvre par l'Association pour la promotion du club et de la discipline

ARTICLE 3

Une adhésion donnant accès à toutes les activités hors sportives du club pour membre non compétiteur peut être souscrite pour 10 € par an.

ARTICLE 4

Les inscriptions ne seront retenues que sur présentation *d'un* dossier complet (certificat médical, brevet de natation 500 mètres, autorisation parentale pour les mineurs, frais d'inscription). Tout adhérent devra impérativement être à jour de toute cotisation pour accéder au club (ou renouveler sa licence).

L'inscription est impérative pour la participation aux entraînements (assurance FFTRI).

ARTICLE 5

Entraînements en piscines

- Respect strict du règlement intérieur des piscines municipales,
- Respect des horaires d'entraînement qui ne peuvent se dérouler que sous la responsabilité d'une personne titulaire du diplôme BEESAN ou du BNSSA.
- Pas de nageur dans le bassin sans cette présence et pas de nageur seul même responsable,
- Respect des horaires (les lieux doivent être libérés pour 22h30).

Entraînements en plans d'eau extérieurs

- Seules les séances d'entraînements organisées par le club sont sous la responsabilité de l'Association.
- Les séances d'entraînements en milieu naturel à l'initiative individuelle et personnelle sont aux risques et péril de chacun.

ARTICLE 6

Les frais engagés par un membre pour une mission officielle (après accord d'un des membres du Bureau) seront pris en charge par l'Association à défaut la Ligue de Franche-Comté ou la Fédération.

ARTICLE 7

La participation de l'Association aux frais de déplacements et d'engagements aux compétitions est soumis à la « Réglementation sur le remboursement des inscriptions aux épreuves » définie par le Comité Directeur.

ARTICLE 8

Le montant des cotisations sera fixé chaque année par le Comité Directeur en place, élu par l'Assemblée Générale.

Le club peut accueillir un maximum de trois licenciés extérieurs sur justificatif licence FFTRI et paiement de la cotisation club dont le montant sera fixé chaque année par le Comité Directeur.

Le club prend en charge 50% des licences et cotisations pour le Président, le Trésorier, et le Secrétaire.

ARTICLE 9

Le Comité Directeur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol, lors des entraînements ou des compétitions.

ARTICLE 10

Lors des entraînements vélo organisés par le club le port du casque et le respect du code de la route sont obligatoires, en particulier la circulation de front (deux maximums selon la visibilité).

ARTICLE 11

Les formations payantes d'encadrement (BNSSA, Arbitre, initiateur,...) pourront être prises en charge financièrement par l'Association. En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à assurer, pendant une période de trois années consécutives, un service régulier, relatif aux formations suivies, pour l'ensemble des adhérents.

Cette prise en charge sera accordée par le Bureau Directeur en fonction du type de formation, de l'assiduité du membre du club à suivre celle-ci, et selon un échéancier pluriannuel.

ARTICLE 12

- Les membres de l'Association TRI-LION BELFORT doivent informer le Comité Directeur d'une demande de sponsoring, individuelle ou groupée, auprès d'un partenaire privé ou d'une collectivité publique.
- > Le bénéficiaire devra faire état de l'origine, de l'objet, du montant et de la nature (prestation matérielle ou financière) du partenariat.
- > Le Comité Directeur du TRI-LION BELFORT se réserve le droit d'autoriser le partenariat s'il juge que les intérêts de l'Association sont préservés. L'acceptation se fera dans le cadre d'une Convention.
- > En cas de conflit d'intérêt entre le TRI-LION BELFORT et le bénéficiaire d'un partenariat, l'adhérent devra renoncer au bénéfice de l'Association.
- > La mise en place d'un logo d'un partenaire sur les tenues du club est soumis à l'autorisation du Comité Directeur.
- > Le bénéficiaire d'un partenariat devra renouveler sa demande au Comité Directeur chaque année.

Dans le cas de dédommagement de frais par l'Association, le montant maximum des remboursements ne pourra dépasser les sommes engagées par le bénéficiaire (pas de bénéfice).

- En cas de non respect des closes de la Convention ou de l'esprit de cet article par un adhérent du TRI-LION BELFORT, une Commission de discipline décidera de la sanction à appliquer (pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'Association). Cette Commission sera composée des membres du Comité Directeur et de deux volontaires tirés au sort parmi les adhérents de l'Association.

ARTICLE 13

Tout adhérent est tenu de respecter ce règlement, sous peine de sanctions.

Validé AG du 31 octobre 2008

Belfort, le 31 Octobre 2008

Pour le Comité Directeur,
Le Président



Philippe LANG